



FINANCES COMMUNALES : Viens

Note de présentation du Budget Primitif 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Généralités

Le budget 2026 a été voté le 3 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en améliorant encore le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de continuer à réduire la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que cela est possible.



FINANCES COMMUNALES : Viens

Note de présentation du Budget Primitif 2026

I. La section de fonctionnement

a) Informations diverses :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'un ménage : les rémunérations d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

- Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les locations, les prestations de service, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les rémunérations du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

A noter que l'évaluation des dépenses est toujours au-dessus des dépenses réelles afin de ne pas risquer une cessation de paiement en cours d'exercice.

Les crédits ouverts pour les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 927 000 euros.

- Les recettes de fonctionnement :

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Logements communaux, accueil de loisirs, occupation du domaine public...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses participation et subventions de fonctionnement (caisse d'Allocation Familiales).

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,19%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 45.81%
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11,96%

Le produit attendu de la fiscalité locale pourrait s'élever à 566 000 €.

- Les dotations versées par l'Etat et les participations et subventions d'autres organismes :

Les dotations attendues de l'Etat, et la participation de la CAF au fonctionnement de l'Accueil de loisirs, devraient s'élever à environ 138 000 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 183 901.92 €



FINANCES COMMUNALES : Viens

Note de présentation du Budget Primitif 2026

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2025		Propos. BP 2026
		Total budget	CFU	
011	Charges à caractère général	239 000,00 €	208 519,29 €	219 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	612 000,00 €	596 100,64 €	590 000,00 €
014	Atténuation de produits	39 000,00 €	20 028,00 €	22 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65 583,00 €	63 717,94 €	73 000,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	955 583,00 €	888 365,87 €	904 000,00 €
66	Charges financières	18 000,00 €	10 535,40 €	13 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	4 834,56 €	5 000,00 €
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	Total des dépenses réelles	988 583,00 €	903 735,83 €	927 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	280 000,00 €	0,00 €	411 000,00 €
	Total des dépenses d'ordre	280 000,00 €	0,00 €	411 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 268 583,00 €	903 735,83 €	1 338 000,00 €

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2025		Propos. BP 2026
		Total budget	CFU	
013	Atténuation de charges	3 000,00 €	15 081,44 €	17 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	84 478,91 €	112 114,92 €	93 901,92 €
73	Impôts et taxes	66 000,00 €	56 998,49 €	50 000,00 €
731	Fiscalité locale	576 154,00 €	568 366,00 €	566 000,00 €
74	Dotations et participations	138 218,00 €	141 648,69 €	138 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	95 000,00 €	86 892,28 €	90 000,00 €
	Total des recette de gestion courante	962 850,91 €	981 101,82 €	954 901,92 €
	Total des recettes réelles	962 850,91 €	981 101,82 €	954 901,92 €
002	Résultat reporté	305 732,09 €	305 732,09 €	383 098,08 €
	TOTAL DES RECETTES	1 268 583,00 €	1 286 833,91 €	1 338 000,00 €

AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ	
411 000,00 €	

c) Spécificités de l'exercice 2026 :

A date de finalisation du projet de maquette budgétaire (16 février) les services de l'Etat n'ont pas encore fourni aux communes le montant des dotations à percevoir. Nous avons fait le choix de reconduire les recettes de 2025 puisque les baisses de dotations annoncées ne devraient que peu impacter les communes classées en zone montagne et revitalisation rurale.

De la même manière les bases d'imposition ne sont pas encore commues.

Ainsi, le calcul des recettes se fait au plus juste pour éviter de mauvaises surprises.



FINANCES COMMUNALES : Viens

Note de présentation du Budget Primitif 2026

En dépenses :

= Une nouvelle fois, baisse des dépenses du chapitre 011(charges générales) due à:

- Economies réalisées sur diverses prestations de service et abonnements, sur les combustibles et l'électricité (nouvelle chaudière bois)
- réduction du cout des repas en supprimant la prestation de service de livraison des repas

= baisse des charges de personnel chapitre 012 avec le départ en retraite d'un agent et ce malgré l'embauche d'une cuisinière pour la cantine scolaire et l'accueil de loisirs.

En recettes :

- Une bonne dynamique des services qui permet des recettes nouvelles.

Par exemple, le fort taux de fréquentation de l'Accueil de Loisirs permet une augmentation de la participation de la CAF et surtout des communes utilisatrices du service qui sont maintenant toutes facturées.

- Les dotations de l'Etat devraient rester stables pour Viens (commune de montagne classée en zone France revitalisation ruralité)

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

A noter : les recettes liées aux subventions ne peuvent être inscrites au budget qu'après notification d'accord par les organismes sollicités.

Ainsi, plusieurs subventions demandées mais encore en cours d'instruction n'apparaissent pas au budget prévisionnel de 2026 mais seront inscrites ultérieurement par décision modificative



FINANCES COMMUNALES : Viens

Note de présentation du Budget Primitif 2026

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						
Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2025			EXERCICE 2026	
		Reports N-1	Budget 2025	CFU 2025	R.à.R.	Propos. BP
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	10 000,00 €	1 632,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	71 650,00 €	1 525,62 €	13 500,00 €	40 000,00 €
	Total des opérations d'équipement	73 000,00 €	411 000,00 €	91 639,64 €	57 500,00 €	394 000,00 €
	Total des dépenses d'équipement	83 000,00 €	492 650,00 €	94 797,26 €	73 000,00 €	437 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	44 951,51 €	36 563,45 €	0,00 €	45 148,34 €
	Total des dépenses financières	0,00 €	44 951,51 €	36 563,45 €	0,00 €	45 148,34 €
	Total des dépenses réelles	83 000,00 €	537 601,51 €	131 360,71 €	73 000,00 €	482 148,34 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	7 063,74 €	7 063,74 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €	7 063,74 €	7 063,74 €	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	248 248,49 €	248 248,49 €	0,00 €	127 273,66 €
	TOTAL DES DEPENSES	83 000,00 €	792 913,74 €	386 672,94 €	73 000,00 €	609 422,00 €
						682 422,00 €

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2025			EXERCICE 2026	
		Reports N-1	Budget 2025	CFU 2025	R.à.R.	Propos. BP
13	Subventions d'investissement (hors 138)	265 039,00 €	342 689,00 €	106 433,49 €	200 622,00 €	43 800,00 €
	Total des recettes d'équipement	265 039,00 €	342 689,00 €	106 433,49 €	200 622,00 €	43 800,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00 €	60 161,00 €	45 416,05 €	0,00 €	25 000,00 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	0,00 €	3 000,00 €	486,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	Total des recettes financières	0,00 €	163 161,00 €	145 902,05 €	0,00 €	27 000,00 €
	Total des recettes réelles	265 039,00 €	505 850,00 €	252 335,54 €	200 622,00 €	70 800,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €	411 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	7 063,74 €	7 063,74 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	0,00 €	287 063,74 €	7 063,74 €	0,00 €	411 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES	265 039,00 €	792 913,74 €	259 399,28 €	200 622,00 €	481 800,00 €
						682 422,00 €

	Opérations de l'exercice	Résultats reportés	Restes à réaliser	CUMUL SECTION	Autofinancement dégagé
Dépenses	482 148,34 €	127 273,66 €	73 000,00 €	682 422,00 €	
Recettes	481 800,00 €		200 622,00 €	682 422,00 €	411 000,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 :

- Poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments
- Poursuite de l'équipement de la cantine
- Poursuite de programme de PAV enterrés
- Aménagement de l'allée des platanes
- Poursuite du diagnostic de l'église Saint Hilaire



FINANCES COMMUNALES : Viens

Note de présentation du Budget Primitif 2026

- Travaux sur l'accueil de loisirs
- Travaux divers sur bâtiments communaux



FINANCES COMMUNALES : Viens

Note de présentation du Budget Primitif 2026

INVESTISSEMENT - VUE DÉTAILLÉE PAR OPERATIONS

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2025				EXERCICE 2026
		Reports N-1	Total budget	CFU 2025	R.à.R.	Propos. BP
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	0,00 €	10 000,00 €	1 632,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00 €	71 650,00 €	1 525,62 €	13 500,00 €	40 000,00 €
OE	Total des opérations d'équipement	73 000,00 €	411 000,00 €	91 639,64 €	57 500,00 €	394 000,00 €
01202	CREATION LOGEMENT PAOLI	50 000,00 €	85 000,00 €	58 745,23 €	0,00 €	12 000,00 €
01203	TRAVAUX DE VOIRIE	1 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	62 000,00 €
01702	POTEAUX INCENDIE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
01901	TRVX RESTAURATION EGLISE TRANCHE 2	0,00 €	36 000,00 €	11 635,20 €	0,00 €	24 000,00 €
01903	AMENAGEMENT PAV	0,00 €	20 000,00 €	1 200,00 €	0,00 €	20 000,00 €
02101	RENOV ENERGETIQUE BATIMENTS	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	70 000,00 €
02402	Aménagement allée des platanes	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
02403	Aménagement cantine	0,00 €	27 000,00 €	9 386,07 €	1 500,00 €	2 000,00 €
03002	TX/BATIMENTS COMMAUX DIVERS	2 000,00 €	72 000,00 €	9 629,14 €	10 000,00 €	50 000,00 €
03004	ACQUIS/MATERIEL/PARC COMMUNAL	1 000,00 €	6 000,00 €	1 044,00 €	0,00 €	0,00 €
07001	TVX LOCAUX CLSH	19 000,00 €	34 000,00 €	0,00 €	0,00 €	84 000,00 €
	TOTAL EQUIPEMENT	83 000,00 €	492 650,00 €	94 797,26 €	73 000,00 €	437 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	44 951,51 €	36 563,45 €	0,00 €	45 148,34 €
	TOTAL FINANCIER	0,00 €	44 951,51 €	36 563,45 €	0,00 €	45 148,34 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	83 000,00 €	537 601,51 €	131 360,71 €	73 000,00 €	482 148,34 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	7 063,74 €	7 063,74 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	7 063,74 €	7 063,74 €	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	248 248,49 €	248 248,49 €	0,00 €	127 273,66 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	83 000,00 €	792 913,74 €	386 672,94 €	73 000,00 €	609 422,00 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

De nouvelles subventions ont été ou vont être sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Département. Elles seront inscrites par décision modificative.

A noter : plusieurs subventions sont encore à percevoir dès finalisation du chantier pour lequel elles ont été octroyées. On les retrouve dans les « restes à réaliser » pour un montant de 200 622 €.

Certaines ont déjà été perçues depuis le début de l'exercice 2026.

e) Etat de la dette :

Au 1^{er} janvier, l'encours de la dette de la Commune s'établit à 248 572 €